

Mairie de DARNETS

Bulletin Municipal n°36 Décembre 2014

Bulletin
Municipal
n°36



Rentrée
scolaire
Photos 1et 2
(Page 12)



Soirée
automne
Photo 3 et 5

Exposition sur
la guerre de
14-18
Photo 4.
(Page 12)

Mairie Horaires d'ouverture

Lundi 13h30 à 17h. Mardi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h. Jeudi 8h30 à 12h et 13h à 17h.

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91 Fax : 05.55.93.13.06

Courriel : mairiededarnets@wanadoo.fr Site <http://www.darnets.correze.net>

Maire Valentin Cordero

cordero.valentin@wanadoo.fr Tél.06 86 21 64 64

Permanences de M. le maire Mercredi 14h à 19h sur rendez-vous. Samedi de 9h à 11h.

TARIFS COMMUNAUX

INTERVENTION DU PERSONNEL MUNICIPAL	
Sans tracteur	25€ /H
Avec du petit matériel	30€ /H
Avec tracteur	40€ /H
TRAVAUX ET INSTALLATIONS DIVERSES	EAU
Fourniture et pose du coffre pour le compteur d'eau	100 €
Frais de raccordement au réseau d'eau. Fourniture et pose de la vannette et du compteur	100 €

TARIF DE LOCATION de la SALLE POLYVALENTE pour 48heures	
Particuliers de la commune – Repas ou manifestation	95,00 Euros
Associations dont le siège est sur la Commune – repas ou manifestation	Gratuit
Associations ou particuliers domiciliés hors de la Commune – repas ou manifestation	190,00 Euros
Informations complémentaires : Un chèque de caution est demandé lors de la réservation de la salle Journée supplémentaire au-delà de 48 heures et quel que soit l'utilisateur Participation aux frais EDF – tarifs valables toute l'année Nettoyage de la salle par un employé municipal La salle ne sera considérée comme réservée qu'après réception du chèque de caution.	150,00 Euros 50,00 Euros 50,00 Euros 100 Euros

DÉMOGRAPHIE

Décès

M. Raymond GANNE le 11 juillet à Ussel. M. Pierre VALETAS le 22 juillet à Tulle
Mme Micalaudie Georgette le 27 septembre 2014 à Chanat la Mouteyre (63).

Mariages

Marylène TREDANIEL (LESTRADIC) - Le Sirieix- et Raymond ALRIVIE à Argentaat le 10 mai 2014.
Lucie MIALET et Jérémie BEYNE - La Barrière - à Chinon(37) en septembre 2014.

Arrivées

Mme. Marion et M. Bertrand LE VAILLANT Septembre 2014.

ÉCOLE

Les nouveaux parents élus au Conseil d'Ecole :

Mme PETINON et M. LE ROUX pour l'école de Darnets.

Mme BATTEJAT et Mme CHAZALNOËL pour l'école de Soudeilles.

Mme WEIRICH et Mme BEYNE pour l'école de Moustier - Ventadour

Effectifs à la rentrée 2014

Moustier – Ventadour : 15 élèves. 8 GS 7 CP

Prévision rentrée 2015 : inconnue (futurs GS pas encore recensés).

Soudeilles : 12 élèves : 6 CE1- 6 CE2

Prévision rentrée 2015 : 14 élèves.

Darnets : 22 élèves : 14 CM1- 8 CM2.

Prévision rentrée 2015: 20 élèves.

Organisation du temps scolaire

Semaine de 24 heures réparties sur 4 jours et demi pour tous les élèves.

Horaires : Darnets : 8h45-11h45 13h15 – 15h45

Mercredi 8h45-11h45

Vendredi : 8h45-11h45 13h30 – 15h

Soudeilles : 9h-12h 13h30-16h

Mercredi matin : 9h-12h

Vendredi : 9h12h 13h30-15h

Moustier-Ventadour : 9h-12h 13h30-16h

Mercredi matin : 9h-12h

Vendredi : 9h12h 13h30-15h

36 heures d'Accompagnement Pédagogique Complémentaire

Darnets : 2 fois 45 minutes par semaine les mardis et jeudis.

Soudeilles : 3 fois 30 min par semaine lundi, mardi et jeudi. Début : 23/09, fin : 16 /03

Moustier-Ventadour : 3 fois 30 min lundi mardi jeudi

Les élèves non concernés par les APC sont pris en charge par : M. SABEAU à Darnets les lundis, mardis, jeudis. Melle VIALLE à Soudeilles.

Mme SERRE à Moustier-Ventadour.

3 champs d'activités:

-Aide aux élèves en difficultés.

-Mise en place d'activités en lien avec le projet d'école.

-Méthodologie.

En début de période, les enseignants informent les familles des enfants concernés en indiquant les jours et les objectifs.

Les activités péri-éducatives

Tous les vendredis après-midi de 15h à 16h15, selon un planning établi par les intervenants de la Communauté de Communes.

Expression corporelle

Citoyenneté environnement

Education à l'image

Arts plastiques; dessine ton village

Ecriture de conte

Le mercredi midi :

Darnets : de 11h45 à 13h30, les municipalités de Darnets et de Soudeilles prennent en charge la surveillance des élèves ainsi que les repas des élèves restant au centre de loisirs de Darnets l'après-midi.

Les différentes réunions avec les parents :

-2 réunions annuelles avec les parents : en septembre et en janvier.

-Réunions avec les parents à la demande.

-Equipes éducatives ayant pour objectifs le suivi, la prise en charge et la réorientation d'un élève.

Les soins à l'école

Toute prise de médicaments est interdite à l'école sauf sur présentation d'un certificat médical et d'un mot écrit des parents autorisant l'enseignant à administrer les médicaments prescrits par le médecin.

Les soins effectués à l'école se limitent à l'utilisation de produits autorisés (liste d'urgence).

Tout soin effectué sur un élève est indiqué dans un cahier prévu à cet effet.

Projet d'école

Axe 1 : Développer la lecture, la compréhension et la rédaction d'un texte.

Axe 2 : Améliorer le raisonnement et la compréhension en résolution de problèmes.

Sorties prévues durant l'année :

-3 concerts JMF classe de ce1/ce2 et cm1/cm2

-10 séances de piscine.ce1/ce2 et cm1/cm2 tous les lundis du mois d'avril au mois de juin.

-Cross St Yrieix le Déjalat 16 octobre : classe de gs/cp

- Cross à Egletons le 6 novembre : Classe ce1/ce2 et cm1/cm2

- Visite du collège CM2.

- Piste d'éducation routière à Rosiers d'Egletons.

- Passage du permis piéton des CE2.

TRAVAUX ECOLE

Pour mémoire ci-dessous le coût des travaux

Aménagement de la salle de classe

Coût total 58 457,75 € TTC 48 877,72 € HT

Subventions

DETR 20% 9775,54 €

CONSEIL GENERAL 11500 €

Mme la Sénatrice Bernadette BOURZAI 4888,00 €

TOTAL SUBVENTIONS 26163,44 €

Accessibilité

Coût total 11 850,82 € TTC 9 908,72 € HT

Subventions

DETR 40% 3963,49 €

CONSEIL GENERAL 20 % 1982 €

Mme la députée Sophie DESSUS 1000 €

TOTAL SUBVENTIONS 6915,49 €

Les travaux débiteront en février 2014.

M. Philippe ROSSIGNOL 2, rue Dr Sikora 19300 EGLETONS a été retenu comme architecte.

DATES A RETENIR

31 décembre : réveillon comité des fêtes.

7 janvier assemblée générale la Darnetzienne.

10 Janvier. Vœux du maire.

4 février après-midi crêpes la Darnetzienne.

7 Février: Repas des aînés.

01 ou 08 mars loto chasseurs.

22 février loto Darnetzienne.

21 mars Foyer rural Soirée cabaret.

15 Aout Fête du pain.

15 Aout Randonnée Pédestre. Sous Réserve.
d'acceptation de la candidature.

20 septembre : thé dansant la Darnetzienne.

5 décembre : repas de Noël la Darnetzienne.

Reste à déterminer Repas cerf.

EMPRUNT A REALISER

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de plusieurs propositions d'offres de prêts pour les travaux « aménagement de sanitaires et extension d'une salle de classe – aménagement pour l'accessibilité des PMR » à l'école) a décidé de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Montant : 70 000 Euros

Durée : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Type de taux : fixe

Taux initial : 2,05 %

ACHAT POUR RISQUES PROFESSIONNELS

146,30 € € électrodes défibrillateur + éléments cantine (chaussures, charlottes, tabliers)

760,64 €€ plate-forme + trousse secours

136,21 € € chaussures sécurité pour Michel et Philippe

Extincteur véhicules SICLI : facture en attente.

TRAVAUX EAUX PLUVIALES

Espagne. Enfouissement eaux pluviales. Parcelle D438 « Les Places » : 280,66 € HT (336,79 € TTC)

Parcelle D247 « Le Peuch d'Espagne » : 280,66 € HT (336,79 € TTC)

Soit un total de 561,32 € HT (673,58 € TTC) Ces travaux devront débuter le plus tôt possible car une réfection de la route communale est prévue pour l'été 2014.

Peyrière. Enfouissement eaux pluviales 599,10 € HT 718, 92 € TTC. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux d'enfouissement eaux pluviales à Espagne pour des raisons de mobilisation de matériel et de personnel. Ces travaux seront dans le cadre d'un partenariat avec le Lycée Pierre Caraminot d'Egletons.

CREATION D'UN RESEAU D'ELUS REFERENTS SECURITE ROUTIERE

L'Etat propose la mise en place d'un réseau d'élus référents en termes de sécurité routière.

M. Valentin Cordero est élu par le Conseil Municipal.

FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL EN 2014

7 et 8 avril : Formation Certiphyto à Cornil pour Michel LACOMBE.

19 et 21 mai : Formation CACES 1 et 8 à Saint Yrieix le Déjalat pour Philippe CHAZELAS.

2, 3 et 4 juin : Formation CNFPT élaboration du budget à Limoges pour Annie FEUGEAS.

6 novembre : Formation cimetière de l'ADM 19 à

Egletons pour Annie FEUGEAS.

20 novembre : Test de positionnement CNFPT préparation concours adjoint administratif 1^{re} classe 2016 pour Annie FEUGEAS.

24 et 25 novembre : Formation Habilitation électrique APAVE SUDEUROPE à Brive pour Philippe CHAZELAS.

DON DE PHOTOCOPIEUR

Nous remercions Mme Florence TRAVERSE, opticienne à Egletons qui a fait don à la municipalité d'un copieur-photocopieur-fax Sharp AR-M1665.

Le matériel a été installé dans la salle de classe de l'école communale.

RECENSEMENT. DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le conseil Municipal a décidé de nommer Mme Annie HOUDARD coordonnateur

communal pour le recensement de la population de DARNETS en 2015.

RECENSEMENT. EMBAUCHE ET REMUNERATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le conseil Municipal a décidé d'engager Mme

Elisabeth CARNIEL comme agent recenseur

RANDONNEE PEDESTRE 15 AOUT 2015.

La commune de Darnets est candidate pour organiser une randonnée sur le territoire de la commune le 15

août 2015 en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Corrèze.

DEVISE REPUBLICAINE

Le Sénat a instauré mercredi 23 mai 2013 l'apposition de la devise de la République "Liberté, Égalité, Fraternité" et du drapeau tricolore, sur le fronton de toutes les écoles, collèges et lycées, à l'occasion de l'examen du projet de loi pour la refondation de

Deux devis ont été établis :

SARL Monéger Frères, 19250 Meymac, qui est déjà intervenue pour des travaux de restauration de petit patrimoine en maçonnerie. Montant du devis 840 € HT soit 1008 € TTC.

l'école. Le bâtiment qui abrite la mairie et l'école fait partie du patrimoine architectural et historique de la commune. La devise doit donc s'intégrer parfaitement au bâtiment et les travaux doivent être confiés à des professionnel.

Mme Elena Alvarez 19200 Chalons d'Aix qui est déjà intervenue pour la restauration et inscriptions sur le Monument aux Morts de la commune. Montant du devis 850 € (TVA non applicable, article 293 du CGI) Après débat et vote le Conseil Municipal se prononce favorablement au projet et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze.

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA CORREZE

La commune de Darnets a été sollicitée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Corrèze pour l'ouverture d'un poste de Travail d'Intérêt Général sur la commune. Il s'agit d'une mesure d'exécution de peine pour des délits de faible gravité, une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique (Etat, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Le TIG vise 3 objectifs :

- Sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles ;
- Permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés.

- Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

Durée du TIG :

- entre 20 et 120 heures pour une peine de police ;

- entre 40 et 210 heures pour une peine correctionnelle.

Délai d'exécution :

Fixé par le tribunal, il est au maximum de 18 mois (à compter du jour où la condamnation est devenue définitive- sauf exécution provisoire).

Quelques exemples de TIG :

- amélioration de l'environnement (entretien des espaces verts, des plages...)
- entretien (peinture, nettoyage, maçonnerie, élagage...),
- entretien et rénovation du patrimoine (réfection de bâtiments publics),
- réparation de dégâts divers (graffitis, affichage sauvage...),
- aides aux personnes défavorisées,
- stages de sensibilisation aux dangers de l'alcool, à la sécurité routière (notamment dans les hôpitaux), à l'éducation à la citoyenneté.

Le conseil municipal a désigné Madame Annie FEUGEAS comme personne à contacter et Monsieur Philippe CHAZELAS comme référent technique.

PROJET « BELVEDERE »

Le Conseil Municipal de Darnets s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de la parcelle n° 28 Section AE DARNETS d'une contenance de 3,71 hectares contigüe au Lotissement du Bourg sur les pentes de l'étang du LIEUTERET et qui fut la propriété de Mme BOURZAI Raymonde a été mise en vente

La commune n'a pu acquérir il y a une trentaine d'années cet étang qui est désormais privé. Aujourd'hui nous souhaiterions offrir, après bûcheronnage sélectif des pentes et aménagement de la partie supérieure de la parcelle, un point de vue en belvédère, lieu de détente et de loisirs, créant une belle perspective paysagère sur le plan d'eau, ses rives, son moulin et sa chaussée.

Ce projet d'amélioration du cadre de vie communal s'inscrit dans la continuité touristique de randonnée sur les berges du Ruisseau du Moulin du LIEUTERET offerte par le Chemin des Troubadours réalisé par la Communauté de Commune de Ventadour. Ce chemin de randonnée se prolonge, à l'amont de l'étang par la zone humide de LAS VERGNAS en cours d'aménagement et de valorisation patrimoniale.

Il s'agit de créer un point de vision, en terrasse aménagée sur l'étang du LIEUTERET, en relation avec le Bourg.

A cet effet un bûcheronnage sélectif générera une transparence sur une grande partie de l'étang avec une « fenêtre de 200 mètres de berges. Une zone humide sera revalorisée avec l'aide du CEN du Limousin et une signalétique type arborétum et visite interprétative mise en place.

Cette démarche d'ensemble s'inscrit dans un enrichissement du potentiel touristique du Bourg de Darnets. Ce très vieil étang n'est actuellement ni visible ni accessible. Partenaires pressentis : Conseil Général, PNR, Conservatoire des Espaces Naturels, Communauté de Communes de Ventadour ainsi que la Fondation pour la Recherche actuelle vendeuse du terrain.

COÛT PREVISIONNEL DE L'ACTION 15000€

Estimatif indicatif qui sera affiné début 2015.

Acquisition de la parcelle 10 000€

Création sente de connexion au chemin rural 1000€

Aménagement terrasse supérieure 1000€

Création petit abri de rencontres en randonnée 1500€

Bûcheronnage sélectif 1500€

SOLIDARITES INTERCOMMUNALES CIBLEES

Les communes de Darnets, Soudeilles et Moustier ont très symboliquement lié leur sort avec la création réussie du RPI et, « cerise sur le gâteau », la perspective d'ouverture d'une école maternelle à Moustier en 2015 !

Prendre en compte sur un petit territoire rural l'avenir de la petite enfance et de l'enfance - avec au cœur de la machine un Accueil de Loisirs qui marche bien — est un enjeu de cohésion sociale très prometteur et très fort, plus encore, quand une association intercommunale de parents d'élèves se met très rapidement en marche, comme c'est le cas. Toutes les tranches d'âge de la population des trois communes sont ainsi amenées sinon à se côtoyer du moins à se connaître, voire se fréquenter au gré des événements de la vie scolaire et péri- scolaire et au -delà. Nous en avons pour preuve directe la belle réussite de la soirée-repas du 18 octobre à Darnets.

Ne doutons pas que cette volonté des élus et des habitants des trois communes de vivre ensemble se prolongera par d'autres enjeux que ceux qui sont liés à l'établissement scolaire. Le projet de desserte en eau potable du village de Prailoux — qui connaît des manques en ce domaine — eau venue de Darnets est un autre bel exemple de solidarité active...

A travers les foyers, les associations, les comités des fêtes, ce sont de belles synergies interterritoriales et intergénérationnelles qui s'annoncent pour peu que nous sachions en définir ensemble les opportunités.

Ceci, une fois encore en terme de cohésion sociale.

Mais d'autres solidarités actives doivent pouvoir être mises en œuvre dans les domaines de l'économie et de l'environnement — pas seulement à travers la Communauté de Communes de Ventadour que « dominant » les bourgades d'Egletons, de Lapleau et de Marcillac- mais bien à l'échelle de ces trois petites Communes qui pèsent à peu près le même poids et ont chacune des atouts complémentaires. Il ne s'agit pas de faire « sécession », mais dans un contexte difficile pour les collectivités territoriales, avec risque de disparition des petites communes, de se serrer les coudes et faire mieux que résister; à savoir proposer, exiger, démontrer. Comme pour le RPI.

Je crains que les Communautés de Communes appartiennent qu'elles le veuillent ou non à un processus de centralisation administrative et financière en lien étroit avec les nouvelles grandes régions et, qu'à ce titre, elles se coupent très vite des vrais enjeux ruraux.

Que jeunes, trentenaires, quadragénaires et autres seniors, soucieux de vie citoyenne et de démocratie de proximité prennent en compte cette perspective et proposent avec audace toutes sortes de nouvelles pistes mutuelles pour mieux vivre ensemble sur quelques milliers d'hectares.

Le DASEN (ex Inspecteur d'Académie) a su s'adapter aux nouvelles exigences scolaires du territoire. Le Préfet, le Sous-Préfet ainsi que le conseil Communautaire doivent pouvoir le faire aussi.

Daniel SOULARUE.

INFORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Jusqu'au 1er janvier 2015, les propriétaires forestiers peuvent acquérir et appliquer les produits phytopharmaceutiques en présentant un document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS) ou en présentant un numéro SIRET.

Au-delà de cette date, le Certiphyto devient obligatoire. Toutes les personnes qui ne peuvent pas justifier de ce diplôme ne pourront ni acheter ni appliquer ou décider de l'application des produits, à partir du 1er janvier 2015.

Pour obtenir le Certiphyto, des formations "décideurs en exploitation agricole" sont obligatoires.

Décideur : c'est celui qui décide de la mise en place du traitement phytosanitaire, il décide quel produit appliquer ou acheter, il peut également être l'applicateur du produit, il est responsable du stockage.

La formation comme le prévoit le plan Ecophyto 2018, doit permettre de « raisonner en privilégiant toutes les solutions dites « alternatives » avant d'avoir un recours maîtrisé aux produits phytopharmaceutiques ».

Pour information le CFPPA forestier de Meymac est habilité pour réaliser ces formations.

EGLISE

Ci- dessous le courrier adressé à Mme Catherine COMBROUZE – LAFAYE. Conservateur des antiquités & objets d'art de la Corrèze. Responsable du bureau du Patrimoine le 01 septembre 2014

« Le conseil municipal de Darnets souhaite que l'église de Darnets soit accessible à toutes heures du jour aux habitants et visiteurs. La dynamique touristique générée par la présence du « trésor » est assurément bien inférieure à celle que suscitent le bâtiment lui-même et son histoire. Partant de ce constat le conseil municipal souhaite que la chaise ainsi que l'alarme soient retirées de l'église afin de l'intégrer pleinement à un circuit touristique intercommunal qui monte en puissance d'année en année.

La création, déjà bien avancée du « Chemin des troubadours » reliant Darnets au château de Ventadour amplifie encore la visite des lieux. Accessoirement, le bâtiment régulièrement ouvert et aéré ne s'en portera que mieux. »

Réponse de Mme Catherine COMBROUZE – LAFAYE du 01 octobre 2014.

« Comme entendu, je vous recontacte suite à un entretien avec Mme Adeline RABATE, Conservatrice régionale des Monuments historiques à la DRAC ; plusieurs points ont donc été abordés : Pour la croix-reliquaire, classée au titre des MH : - La DRAC est en attente d'un devis de restauration rédigé par une entreprise de Toulouse, Matéria Viva ; suite à la réception de ce devis, M Nicolas VEDELGOT, nouvel adjoint de Mme RABATE, se rapprochera de vous pour une présentation du chiffrage et de l'opération ; pour la visite sur place, il sera accompagné de M Didier RIMBAUD, référent sécurité de la DRAC - que vous aviez déjà vu -. La question du cahier des charges et des restaurateurs/sculpture susceptibles d'intervenir sur le Calvaire, voisin de l'église, sera de même abordée par M. VEDELGOT. Pour la sécurité de la vitrine - chasublier contenant le

Trésor, la possibilité de sécuriser la seule vitrine pourrait être envisagée (et dans ce cas-là, l'alarme volumétrique, retirée)... Cependant, soit le châssis du chasublier actuel est conforme, solide, ne posant pas de soucis sanitaires, et l'adjonction de capteurs anti-chocs au niveau de la partie supérieure vitrée du meuble serait possible et jugée suffisante. Soit ce chasublier se révèle avoir un bâti dès plus fragile, et il serait alors probable que l'ajout de capteurs ne se soit plus suffisant pour assurer la bonne protection des objets MH : à ce moment-là, le déplacement de ceux-ci vers une autre lieu déjà sécurisé, départemental ou non, se posera.

Au niveau architectural : M Rodolphe BRIERE, technicien DRAC en charge du département de la Corrèze, essaiera, au regard de ses disponibilités, d'être lui aussi présent à ce rendez-vous prochain. De mon côté, un nettoyage des objets présents sur la tribune de l'église (chemin de croix, statues plâtre, etc), voire pour ceux qui sont aussi stockés dans les combles sera programmé au printemps prochain, en présence - comme convenu au cours de notre dernière rencontre - des personnes qui s'occupent quotidiennement de l'édifice. »

Courriels de M. Nicolas M. VEDELGOT des 13 et 17 novembre.

« Dans le cadre d'une étude sur le climat de la vitrine de votre église, pour la préservation préventive, nous souhaitons mettre en place pour une durée d'une année un appareil enregistreur électronique pour relever la température et l'humidité de la vitrine et de l'église. L'une des sondes doit passer à travers la vitrine.

Je souhaiterais venir ... dans votre commune pour inspecter la vitrine et pouvoir l'ouvrir pour ainsi m'assurer qu'il est bien possible d'installer cet appareil (installation prévue en janvier par moi-même et le laboratoire des monuments historiques).

Je vous recontacterai pour prendre avec vous ou vos services, un rendez-vous pour le projet que nous avons pour la vitrine qui conserve les objets protégés au titre des monuments historiques. »

Corrèze Magazine Novembre décembre 2014
page 10. Réunion des maires du canton 2014 de Seilhac. Délai pour l'accessibilité.

La question de l'accessibilité des handicapés a permis au préfet de la Corrèze, Bruno DELSOL, d'informer les élus des récents changements enregistrés en vue de la mise en conformité de leurs bâtiments publics : «La loi a changé depuis le 25 septembre dernier, a-t-il expliqué. Avant, la date limite pour être en règle avec la loi était fixée au 1er janvier 2015. Désormais, il est possible d'obtenir un délai. La Direction

départementale des territoires organisera des réunions à partir du mois de novembre dans chaque canton pour mieux informer les élus de cette nouvelle réglementation et lisser cette dépense obligatoire dans le temps».

Le préfet a précisé les trois critères permettant d'obtenir une dérogation complète : «l'impossibilité technique, une contradiction avec la protection du patrimoine ou des conséquences disproportionnées, c'est-à-dire une dépense insupportable pour les comptes de la collectivité».

ENQUETE PUBLIQUE. SARL CDR ENVIRONNEMENT.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2014, M. le Préfet de la Corrèze a prescrit une enquête publique sur la demande présentée par Monsieur et Madame les gérants de la SARL CDR Environnement en vue d'obtenir une autorisation pour la création et l'exploitation d'un centre de valorisation multi filières de déchets, situé « Zac de Tra le Bos » à Egletons.

La commune de Darnets se situant dans un périmètre de 2 kilomètres, doit émettre un avis sur la demande d'autorisation avant le 4 décembre 2014.

Avis du Conseil Municipal.

Cette installation est très préjudiciable à l'environnement quelles que soient les précautions que l'on prenne.

Outre l'impact en termes de bruit et de circulation de poids lourds pour les riverains, l'impact sur la faune sensible présente sur le site ainsi que la flore, se pose la question essentielle de la pollution de l'eau par les effluents de l'installation. Cette pollution en zone

humide – la seule dans ce secteur d'Egletons – toucherait le ruisseau du Prieur, puis le ruisseau de la Vigne, la Soudeillette et la Luzège.

Cette même zone humide avait été lourdement polluée il y a une vingtaine d'année par les rejets de l'abattoir, ce qui avait déclenché une intervention de la commission préfectorale de l'ex CDH - aujourd'hui CODERST - suite à la plainte d'un agriculteur riverain du ruisseau.

De ce fait, si cette installation devait se faire, elle doit donner toute les garanties environnementales à partir des process les plus performants. L'auto contrôle des effluents par le pétitionnaire n'est en aucun cas une de ces garanties.

En conclusion, en référence au principe de précaution et compte tenu des risques environnementaux réels que ce type d'installation comporte le Conseil Municipal de Darnets réuni le 28 novembre 2014 émet un avis très réservé pour cette implantation

INCINERATION DES DECHETS VERTS

Arrêté n° 2013-001 portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze « Extraits »

2.5 - Déchets verts. Les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

2.6 - Déchets verts ménagers. Les déchets verts, produits par les ménages ou par les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans les jardins, parcs, jardins publics et voirie urbaine relèvent de la catégorie des déchets ménagers. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Corrèze Magazine Novembre Décembre 2014
pages 8 et 9. Le préfet de la Corrèze a expliqué les objectifs de cette mesure et a laissé entrevoir de possibles aménagements.... « La loi du 11 juillet 2011 interdisant le brûlage des déchets verts est une des conclusions du Grenelle de l'Environnement...Cela

part notamment du constat que les déchets brûlés ne sont pas secs, qu'ils sont très souvent mélangés à d'autres matériaux, autant de facteurs aggravant la pollution ». Cette loi n'a été transposée en Corrèze qu'en 2013. Depuis lors, les maires sont submergés par les doléances des particuliers habitués depuis toujours à éliminer leurs déchets par le feu. « Nous échangeons avec l'Association des maires afin de trouver des solutions, a indiqué Bruno DELSOL. Aucune décision n'a été prise, mais quelques pistes existent ». Elles mènent, entre autres, à exonérer de cette interdiction les déchets issus du débroussaillage et les branches à la condition qu'elles soient sèches. Une autre piste pourrait aboutir à une dérogation dans le cas d'un équipement insuffisant en déchetterie sur un territoire.....En conclusion, il a rappelé qu'il y a 15 ans, les emballages représentaient 50 % de la production de déchets. Et on a vu qu'au fil du temps, le tri sélectif était devenu plutôt une réussite. « Les comportements d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain...

MOTION CONCERNANT L'INCINERATION DES DECHETS VERTS

Par arrêté préfectoral N°2013-001, en date du 16 décembre 2013 et portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze, « il est interdit en toute période de brûler de procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf par dérogation prévu à l'article 4 ».

De plus « Tout propriétaire, occupant ou gestionnaire d'habitation, dépendance, (...), est tenu de débroussailler :

- Sur une profondeur de 50m autour des dites constructions ou installations,
- Sur une profondeur de 10m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux dites constructions et installations. »

Cet arrêté annule et remplace celui du 30 janvier 1997 qui stipulait que : « Au-delà de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis, l'incinération des feuilles, débris de végétaux préalablement arrachés ou coupés et mis en tas reste permise ».

Et que, ce qui concerne une distance inférieure ou égale à 200m : « Du 15 février au 31 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayants-droit ou locataires, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis ».

Cela revenait donc à l'autoriser en juin et de octobre à février.

De fait, depuis l'arrêté en cours, les déchets verts des particuliers doivent être acheminés, par leurs propres moyens, à la déchèterie la plus proche ou bien compostés.

Ses déchets verts sont essentiellement constitués de branchages divers issus de la taille de haies, d'arbustes, d'égale et de débroussaillage.

Le transport à la déchèterie nécessite donc de posséder un véhicule adapté ou une remorque.

Cet arrêté a été pris dans un contexte de limitation de la pollution, eu égard notamment, à la combustion des déchets verts non secs.

CONSIDERANT :

Qu'une large majorité de particuliers ne possèdent pas de véhicule adapté, ou de remorque, pour acheminer les déchets verts jusqu'à la déchèterie la plus proche.

- Que, compte tenu de notre caractéristique rurale, les distances séparant un grand nombre d'habitations de la déchèterie la plus proche sont parfois très conséquentes (jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres !)
- Que, faute de pouvoir évacuer correctement les produits issus du débroussaillage, les particuliers n'effectuent celui-ci que partiellement, voire plus du tout.
- Qu'un débroussaillage mal réalisé augmente fortement les risques d'incendies.
- Que, à la période des élagages, débroussaillage et nettoyages (printemps et automne), les déchèteries sont saturées et que celles-ci se trouvent parfois contraintes de refuser les apports de végétaux.
- Que les systèmes alternatifs à l'incinération (broyage...) restent onéreux et donc pas suffisamment développés.
- Que le compostage est difficilement envisageable pour certains types de déchets (branchages...).
- Que l'incinération de déchets secs est moins polluante que l'incinération de déchets humides.

MOTION :

Le Conseil municipal de Darnets réuni le 28 novembre 2014, après en avoir délibéré :

Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze d'assouplir le décret en vigueur en autorisant, en milieu rural, pour les particuliers et dans les mêmes paramètres initiaux de distance et de période, l'incinération des déchets verts, à condition qu'ils soient secs.

Propose à l' "Association des Maires Ruraux de la Corrèze" ainsi qu'à la Communauté de Communes de Ventadour de prendre une motion allant dans le même sens.

SUPPRESSION DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE.

Ci-dessous le courrier adressé à M. le Président de l'Association des Maires de France

« Monsieur le Président,
Depuis quelques semaines, la presse évoque l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.

Maire d'une commune adhérente à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, je tiens à vous faire part de ma surprise et de mon inquiétude. La Fédération Départementale est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont elle dépend. Grâce à son organisation en secteurs géographiques,

la Fédération est présente au plus près des besoins de la population. La Fédération réalise des programmes de travaux ambitieux sur le réseau de distribution d'électricité, auxquels la commune seule n'aurait pas pu faire face.

L'évolution des compétences est envisagée à très court terme dans les domaines de l'éclairage public et des réseaux de télécommunication. Ultérieurement, d'autres thèmes viendront s'ajouter tel que la valorisation des énergies renouvelables, actions d'économies d'énergie, achats groupés d'électricité et de gaz...

Le réseau de distribution se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier de la Fédération, dont les travaux réguliers complètent, et parfois remplacent, ceux du concessionnaire (ERDF). Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue.

Nous avons transféré depuis deux décennies notre « pouvoir concédant » à la Fédération. A ce titre, c'est elle qui contrôle l'activité du concessionnaire, qui assure le suivi et la mise en œuvre des évolutions réglementaires, législatives et financières.

Nous sommes tous conscients qu'il faut supprimer les doublons et réduire le « mille-feuilles territorial ». Mais,

il ne faut pas se tromper d'objectif : la Fédération Départementale dont ma commune est membre regroupe 220 des 286 communes du département de la Corrèze. C'est le résultat d'un travail de rapprochement entrepris de longue date, qui associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaire, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale. Or, le transfert de la compétence aux départements et aux intercommunalités urbaines risque de fragiliser cette solidarité entre territoires, qui se retrouveraient de facto coupés en deux. Faut-il y voir le germe d'une remise en cause à terme de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité ?

L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés. Il faut donc que l'AMF se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations, aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre, liées d'abord et avant tout au devenir des départements.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. »

RECENSEMENT A DARNETS

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et des communes. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacement quotidien, etc.... Il apporte également des informations sur le nombre et les conditions de logement

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires. Vous contribuez à la qualité du recensement. Les résultats permettent notamment :

- Aux pouvoirs publics d'adapter les équipements collectifs,
- Aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements,
- Aux associations de mieux répondre aux besoins de la population,
- Aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre,

L'anonymat est-il préservé ? OUI. Les informations recueillies sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à traiter les questionnaires. Les informations individuelles collectées servent exclusivement à produire des statistiques et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

En cas de difficulté, votre Mairie est à votre écoute.

L'Agent recenseur : Pour cette collecte d'information vous retrouverez Madame Elisabeth CARNIEL qui habite Veuillac et qui a effectué le recensement en 2010. L'agent recenseur est chargé de recenser la totalité des logements et de prendre contact avec leurs occupants. Dès début janvier l'Agent recenseur déposera dans chaque logement, il est muni d'une carte tricolore officialisant sa fonction.

Cette année vous aurez la possibilité d'être recensée via l'internet. Il vous suffit de le préciser à l'agent recenseur qui vous remettra le document sur lequel figure le mot de passe nécessaire à l'accès et donc à la saisie.

RECENSEMENT

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous



examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.92 pour les départements 23 et 24

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.72 pour les départements 19 et 87

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

INSTANCE DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE MEYMAC PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin d'harmoniser le fonctionnement de l'Instance de l'Autonomie du canton (commission du Syndicat Intercommunal de Pays) avec les autres Instances de la Corrèze, le Comité Syndical a mis en place le 01/07/14 une Association cantonale Loi 1901, dite « Instance de l'Autonomie » du canton de Meymac.

L'Association est ouverte à tous les membres dont



l'activité ou l'intérêt concernent les personnes en perte d'autonomie. L'Instance de l'Autonomie fournit des **informations, et des conseils** en faveur des personnes âgées et /ou handicapées, pour leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions. Elle réalise de **l'aide administrative** pour faciliter la constitution de dossiers auprès des différents organismes (dossier APA, PCH, carte d'invalidité, demande aide à la complémentaire santé...). Elle assure un rôle de veille et d'alerte en repérant les personnes fragiles ou les aidants en souffrance à domicile. Elle coordonne **les sorties d'hospitalisation** avec tous les partenaires qui peuvent être sollicités pour le retour à domicile.

Elle vous **met en relation avec les partenaires** intervenants à domicile : Associations d'aide à domicile (ex : ADAPAC, ADMR, RESU et Latitude Services), Corrèze Téléassistance, Portage de

repas...

L'Instance propose également toute l'année des **ateliers d'animation et de prévention**, tels qu'ateliers mémoire, équilibre, informatique, arts plastiques... et des animations ponctuelles auxquelles toutes personnes intéressées de plus de 60 ans ou en situation de handicap peuvent participer.

Transport les jours de foire : Le 2eme et 4eme vendredi de chaque mois, jour de foire à Meymac, l'Instance a mis en place un service de transport local pour vous amener à la foire. Les communes concernées sont : Alleyrat, Ambrugeat, Combressol, Davignac, Maussac, Meymac et St Sulpice les Bois. La participation est de 5€ pour les utilisateurs du service. Pour ce faire, il faut seulement téléphoner à l'Instance au **05 55 95 28 57** pour réserver une place.

Réseau BAVARD'AGE : Des bénévoles vont à domicile, 2 fois par mois, pour rencontrer des personnes âgées qui se sentent isolées, afin de maintenir ou de recréer un lien social par le biais de la discussion, la lecture, le jeu... l'Instance **recherche des bénévoles pour ces visites**. Alors si vous souhaitez donner quelques heures de votre temps, ou que vous souhaitez recevoir une visite, manifestez-vous auprès de l'Instance.

Pour tout renseignement concernant les ateliers, les aides en faveur des personnes retraitées et/ou handicapées du canton, et toutes les actions citées auparavant : contactez **Christelle PINLAUD**, animatrice de l'Instance de l'Autonomie au **05 55 95 28 57**, Maison de Millevaches, Place des Porrots, Meymac, pointinfo.icg.meymac@free.fr.

L'animatrice se déplace à domicile sur rendez-vous.

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DARNETZ-SOUDEILLES-MOUSTIER VENTADOUR
(AIPEDSMV)**

FÊTE DE L'ÉCOLE - FEU DE SAINT JEAN 20 juin Darnetz

C'est sous un magnifique temps que les enseignants et l'Association Intercommunale des Parents d'Elèves de Darnetz-Soudeilles organisaient le 20 juin dernier la fête de l'école suivi de son traditionnel repas et feu de Saint Jean. Dès 17h00, la cour de l'école s'est transformée en une zone de jeux divers et variés où les enfants des deux écoles ont pu s'amuser. Dans la salle du Conseil, les enfants et parents ont regardé une exposition d'objets sur la

guerre 14/18 aimablement prêté par Jacques BOURNAS de Soudeilles. A l'extérieur, les enfants exposaient leurs « haïku » sur les murs de la mairie. La soirée s'est poursuivie avec plus de 120 personnes pour un repas grillades et salades préparé par les parents. En clôture de la soirée, petits et grands se sont émerveillés devant le feu avant d'aller à sa rencontre en le sautant."

REPAS AUTOMNAL 18 octobre Darnetz

Le samedi 18 octobre, l'Association des Parents d'Elèves de Darnetz-Soudeilles-Moustier Ventadour organisait son traditionnel repas automnal dans la salle polyvalente de Darnetz. La matinée a commencé avec la préparation de la traditionnelle soupe aux potirons et la mise en place de la salle. L'après-midi, les parents s'organisaient pour continuer la préparation du repas (boudins noirs aux pommes) du soir. 150 personnes ont répondu à l'invitation des parents et ont apprécié ce repas de saison. La soirée s'est terminée autour de jeux que les personnes avaient amenés.

nom de la nouvelle association de parents d'élèves suite à l'intégration de l'école de Moustier Ventadour au sein du Regroupement Pédagogique que formaient Darnetz et Soudeilles.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée en la préparant, en nous prêtant du matériel ou encore en y participant. Cette soirée a encore montré l'intérêt des habitants de nos villages pour leurs écoles rurales.

A noter, que cette manifestation était la première au

POULE AU GIBIER 7 décembre Soudeilles

Ce 7 décembre c'est dans une salle des fêtes de Soudeilles pleine que les joueurs ont répondu à l'invitation de la traditionnelle poule au gibier de l'Association Intercommunale des Parents d'Elèves de Darnetz-Soudeilles-Moustier Ventadour. C'est dans une bonne ambiance que les lots se sont répartis sans oublier la partie enfant qui a fait que des gagnants.

Les parents d'Elèves remercient chaleureusement tous les habitants des communes de Darnetz, Soudeilles et depuis cette année Moustier Ventadour ainsi que les commerçants d'Egletons et des alentours

pour leurs lots et participation.

Les bénéfices de ces soirées permettent de financer les activités scolaires du RPI



Darnets
Bulletin Municipal n° 36
Décembre 2014
Edité par la Mairie 19300
Darnets
Directeur de la publication :
Valentin Cordero
IPNS

DATES A RETENIR POUR 2015

La prochaine manifestation que nous organiserons sera la fête de l'école et le repas-feu St Jean qui devrait avoir lieu **le vendredi 19 juin à Moustier Ventadour**. On renouvellera le repas automnal à Darnetz, certainement le samedi 17

octobre et bien entendu à Soudeilles le 1^{er} dimanche de décembre soit le 6 décembre nous organiserons notre poule au gibier. Les dates sont à confirmer. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de nos diverses manifestations.

Comme chaque année en Septembre, l'activité "GYM" de notre association, créée il y a maintenant 8 ans, a repris avec une vingtaine d'adhérents et adhérentes, toujours dans le même esprit et la bonne humeur. Chacun et chacune à son rythme. C'est Isabelle CHLEBOUSKI, éducatrice sportive, qui assure les cours.



De nouvelles personnes sont venues faire une séance d'essai et se sont inscrites, ce qui a compensé quelques départs, tout en nous permettant de conserver un nombre de personnes suffisant.

Si de nouvelles personnes sont intéressées, homme ou femme, elles peuvent nous rejoindre même en cours d'année après avoir fait une séance d'essai

gratuite. **Les cours ont lieu tous les mercredis soir, de 19h à 20h à la Salle des Fêtes de Darnets.**

ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

Des séances de YOGA sont organisées à la Salle des Fêtes de Darnets **tous les mardis soir de 19h30 à 20h45** par Madame Valérie DAMVILLE, professeur de Yoga.

Actuellement une quinzaine de personnes assistent aux séances et de même que pour la "GYM" si des personnes sont intéressées, elles peuvent venir faire un essai gratuit de Yoga.

La présidente

LA DARNETZIENNE

Toutes les associations ont participé au succès de la fête du 15 aout, le club remercie tous les adhérents qui se sont investis ce jour-là.

Le 21 septembre une centaine de danseurs ont contribué à la réussite de notre thé dansant animé par Bernard RUAL.

Le 26 septembre, par une belle journée ensoleillée nous sommes allés visiter Brantome et ses vestiges troglodytiques, les jardins de l'au-delà et le château de Bourdeilles.

Nous nous retrouverons le samedi 13 décembre à la salle polyvalente pour notre traditionnel repas de « Noël » préparé par l'auberge du presbytère.

Prochaines dates à retenir :

L'assemblée générale le 7 janvier 2015,

L'après-midi crêpes le 4 février 2015,

Le loto le 22 février 2015. Nous souhaitons à tous et à toutes de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le président, Michel Vernet.

AUBERGE DU PRESBYTERE

Marion et Bertrand Le Vaillant ont le plaisir de vous accueillir de nouveau depuis Septembre à l'Auberge du Presbytère.

Vous pourrez déguster chaque mois des plats nouveaux dans une ambiance chaleureuse au coin du cantou ou dans l'historique chambre du curé. Bertrand vous mijote une cuisine traditionnelle avec des produits frais et de saisons.

Le restaurant est ouvert en semaine : du Mardi au Vendredi midi,

et le week-end : le samedi midi et soir, et le dimanche midi.

Nous pouvons également vous proposer d'organiser vos repas pour toutes occasions.

Marion et Bertrand

**LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AINSI QUE LES PERSONNELS DE LA
MUNICIPALITÉ VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR
L'ANNÉE 2015**

LE TRI EN BREF

Le ramassage **des sacs jaunes** en porte à porte se fait le mercredi tous les 15 jours. Il est demandé de sortir les sacs **la veille au soir**.

Les prochaines dates sont les mercredis : 14/01 - 28/01 - 11/02 - 25/02 - 11/03 - 25/03 - 08/04 - 22/04 - 06/05 - 17/06 - 01/07 - 15/07 - 29/07 - 12/08 - 26/08 - 09/09 - 23/09 - 07/10 - 21/10 - 04/11 - 18/11 - 02/12 - 16/12 - 30/12.



Les sacs du tri sont disponibles à la mairie et ne sont destinés qu'au tri sélectif.

La tournée de collecte des **encombrants** en porte à porte s'effectue sur la commune le 3^{ème} mardi de chaque mois. Les dates sont donc le 21/04 – 19/05 – 16/06 – 21/07 – 18/08 – 15/09 – 20/10. Il est nécessaire de téléphoner au SIRTOM 05 55 93 00 93 pour fixer un rendez-vous.

Vous pouvez aussi participer à des vides greniers afin de remettre en circulation des objets, affaires dont vous n'avez plus l'utilité. Celui de Darnetz a lieu de 15 août.

Collecte des cartons

Le SIRTOM a acquis une presse à balles pour les cartons installé sur le site de la déchetterie de Rosiers d'Egletons.

Les cartons récupérés, conformes aux poids et dimensions réglementaires, pourront ainsi rentrer dans un système de valorisation et engendrer une nouvelle recette pour le SIRTOM car ce carton



est vendu aux papetiers au prix du marché qui évolue régulièrement en fonction du cours des matières premières. Les cartons d'emballage (type cartons de déménagement, d'appareil ménager et électroménager...), doivent être présentés aplatis et pliés, sans plastique ni polystyrène.

Il ne faut pas les mettre à côté des sacs jaunes, il faut les apporter à la déchetterie afin qu'ils soient valorisés.

Le compostage

Pour réduire aussi le poids de notre poubelle (30% du contenu de nos poubelles), nous pouvons composter nos déchets organiques, compost qui nous servira ensuite pour notre jardin. Des composteurs sont généralement mis à disposition du SIRTOM. Si vous êtes intéressés, contacter le SIRTOM 05 55 93 00 93. Nous avons fait une liste non exhaustive des déchets

que vous pouvez recycler. Vous pouvez déposer à la déchetterie de Rosiers d'Egletons une grande partie de vos déchets : vêtements, ampoules et néons, piles, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques qui concernent tous les appareils usagés fonctionnant à l'électricité avec une prise, une pile, un accumulateur... (réfrigérateur, téléviseur, magnétoscope, appareil photo, jouets électriques...),

PANIER PAYSAN



« Le Panier Paysan ?!!!!.... »

« Ah non il n'y a que des légumes ! et puis on ne choisit pas ce que l'on veut... »

« Il n'y a pas grand-chose comme produits !! »

« On ne connaît pas les producteurs ce sont eux qui les élèvent leurs animaux ? »

« Où faut-il aller pour les trouver ? »

« On est obligé d'en prendre toutes les semaines de l'année ! Ah ça non merci... »

Voici quelques idées reçues sur le système de vente du Panier Paysan de Haute Corrèze.

QUE NENNI

Toutes ces allégations sont fautes fondées.

En aucune manière le consommateur qui souhaite commander des produits est tenu de s'engager pour chaque livraison, de plus il choisit ce qu'il veut.

La gamme est large :

Du pain au levain cuit au feu de bois, des fromages de

chèvres et de vaches, des yaourts et leur déclinaison, des volailles, du bœuf, du veau de lait, de l'agneau

limousin, des lapins, du miel, des légumes de saison (du détail au panier garni), des produits d'épicerie bio ou issus du commerce équitable ...

Et tout ceci en direct de nos fermes sur lesquelles nous élevons nos animaux et semons nos légumes. De la Haute Corrèze aux gorges de la Dordogne nous vous servons au plus près de chez vous sur des points relais.

Pour Darnetz, les relais les plus proches sont Egletons, Maussac ou Davignac et la première livraison pour l'année 2015 aura lieu le vendredi 9 janvier.

Alors maintenant n'hésitez pas à venir découvrir notre site de commande sur internet <http://www.panier-paysan-correze.com/>

Les animations estivales : Un bilan positif

Bilan quantitatif

Les visites ont reçu un bon accueil des visiteurs, globalement satisfaits. Les visites et animations hebdomadaires ont plutôt touché des visiteurs extérieurs, les vendredis découverte ont plutôt concerné les populations locales (pour des raisons de thématiques, de cible de communication et d'horaires).

Parmi les points positifs, les animations génèrent de la pratique de visite :

- Sur des sites qui n'avaient pas de pratique de visite
- Sur des sites connus et « réouverts »
- Sur d'autres visites du PAH (sur des thèmes ou site qui n'étaient pas identifiés a priori)

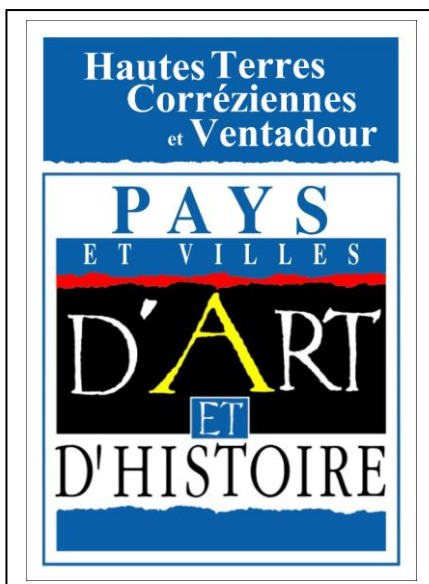
Bilan chronologique

Comme attendu globalement, la période centrale de fréquentation du territoire s'étend du 15 juillet au 20 août. Les animations hors cette période peinent à trouver un public, notamment la Dordogne passé/présent qui est en soirée. En revanche il semble important de tirer la saison pendant le mois de septembre, malgré la baisse de fréquentation, pour assurer la continuité jusqu'aux journées du patrimoine. Le début de la saison semble malgré tout pertinent début juillet, la question de remonter à juin peut se poser, tout comme celle de ponctuer l'avant saison (vacances de printemps, ponts de mai, jours de juin) d'animations.

Bilan sur 2 ans 2013/2014

Parmi les éléments qui semblent ressortir sur le bilan à 2 ans

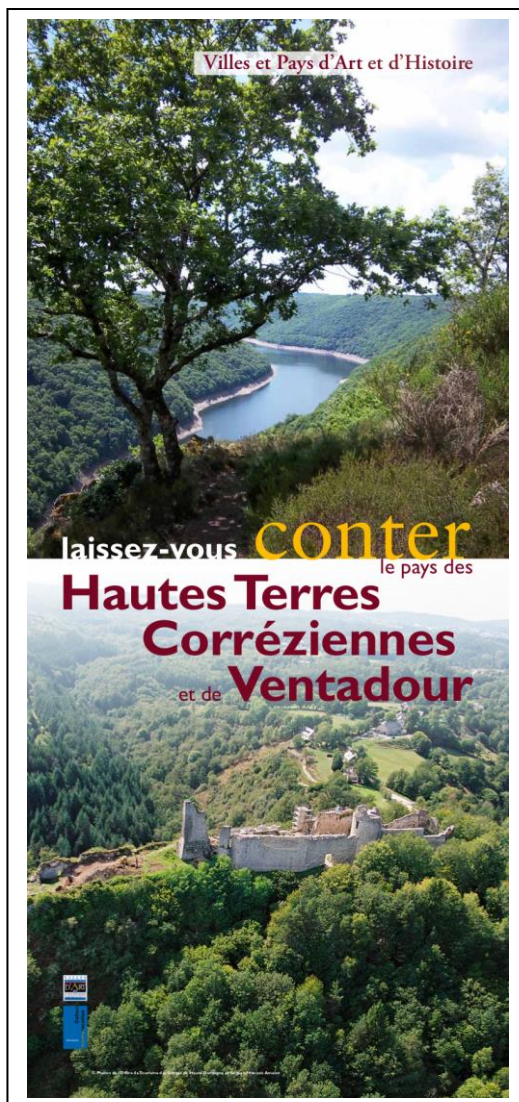
- les visites qui fonctionnent sont des visites de sites ou de ville/bourg. Aucune des



quatre balades guidées testées (Dordogne, Jardin du Bardot, Valiègues et Moulins du Deiro) n'a rencontré son public

- il est fondamental de créer des visites tenues par une thématique, pour faciliter la communication, l'appropriation et de permettre que d'autres acteurs agissent sur les sites.
- Le PAH doit s'appuyer sur des sites majeurs en faire ses haut-lieux (st angel, les barrages etc)

- L'appréciation des visiteurs portait sur le contenu mais également sur le professionnalisme (pas d'annulation,



Retrouvez nos médiateurs lors des visites guidées, conférences, ateliers pédagogiques, rencontres ou expositions temporaires pour découvrir et apprécier les richesses culturelles et patrimoniales de notre territoire. Syndicat mixte du Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour.

05 87 31 00 57 -

pah_contact@yahoo.fr

www.correzeventadour.fr

Le Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour vous souhaite une très belle année 2015

Comment ont disparu les Tramways de la Corrèze...

(Suite)

Etude historique et économique pour servir
à l'histoire locale du département,
par Pierre JOUDOUX.

Quelles étaient les dispositions techniques d'ensemble de l'infrastructure et de la voie ?

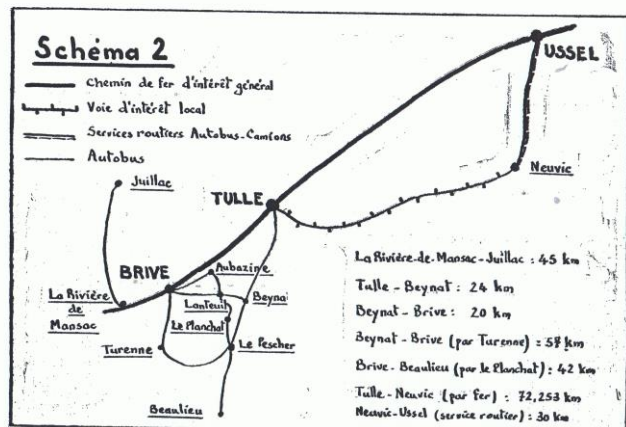
Je signale dès maintenant des variations qui intervinrent dans les longueurs des sections, à la suite des travaux de déviation imposés par l'établissement des retenues d'eau de la Triouzoune et de Marcillac-la-Croisille. Le chaînage de la section Ussel-Neuvic passa de 27,573 km à 29,433 km ; celui de la section Neuvic-Tulle, de 73,238 km à 73,253 km.

— 45 —

L'ingénieur de chemins de fer a besoin de connaître la longueur exacte sur l'axe de la voie entre les stations. Cela fait l'objet de mesures topométriques et géodésiques aussi rigoureuses que possible, c'est le chaînage. Les distances se comptent à partir du point considéré (fixe), ou de l'axe du bâtiment des voyageurs. Voici à titre d'exemple, le relevé du chaînage de la section V.F.I.L. Neuvic-Marcillac-la-Croisille ; on a indiqué la population de la localité-gare (chef-lieu de commune agglomérée, directement desservi) :

STATIONS	Distances à Neuvic (en mètres)	Population de la localité-gare (recensement de 1946)
NEUVIC	0	1.500
Arrêt de Neuvic	927	»
Arrêt de la Siauve	3.607	»
SAINT-HILAIRE-LUC	6.509	31
Arrêt de Boneix	8.485	»
Arrêt de Saint-Pantaléon-Bourg	10.477	20
SAINT-PANTALEON-LATRONCHE	11.219	»
Arrêt de Claniat	13.565	»
SOIRSAC	15.182	358
Arrêt de Tournadoux	16.477	»
Arrêt d'Aussinanges	19.427	»
Arrêt des Roches-Noires (viaduc)	19.907	»
LAPLEAU	24.130	402
Arrêt de Froumajoux	25.327	»
Arrêt des Tuileries	27.261	»
SAINT-HILAIRE-FOISSAC	29.464	465
Arrêt de Prédiaumergue	33.087	»
LAFAGE	35.738	109
Arrêt de Pay-de-Cric	37.777	»
Arrêt de Chignac	39.727	»
MARCILLAC-LA-CROISILLE	40.502	506

Sans vouloir donner à cette étude l'allure d'un exposé technique, il faut signaler que les deux documents essentiels pour l'ingénieur, en cours d'exploitation, sont : le plan indiquant les limites du domaine public affecté au chemin de fer, les *emprises* de la voie, et le tracé exact de l'axe de la voie, le *profil en long*, c'est-à-dire, en vérité, et à une échelle donnée, le développement de l'axe de la voie sur le cylindre qui projetterait horizontalement le tracé de l'axe. Ce profil est très précieux pour juger des difficultés de la traction.



Le schéma II montre, dans son dernier état, l'ensemble des services « fer » et « route », qui furent exploités à la veille de la suppression totale.

La largeur de voie était de 1 mètre, entre bords intérieurs des rails, avec traverses en bois ; il n'y avait pas de raccords paraboliques (ce dispositif est une rectification du tracé en courbe, faisant varier continuellement le rayon de courbure pour atténuer les effets de la force centrifuge) : cette solution simple et économique avait été — un peu légèrement — admise, parce que les vitesses devaient demeurer faibles. La partie la plus pénible du trajet était, sans contredit, une longue rampe de 4.633 mètres de long, avec des quotités variant de 39 à 42 millimètres par mètre, en aval de Neuvic, côté Ussel, du pont semi-rigide sur la Luzège.

Je dirai d'un mot que la conjonction d'une rampe et de courbes est très défavorable : le train, outre la composante de la gravité, éprouve des actions antagonistes dues au frottement de roulement, et à un frottement de glissement dans la courbe. C'est dans ces circonstances que la traction est la plus onéreuse et difficile.

L'infrastructure n'avait connu de grosses difficultés que dans le franchissement des étroites vallées qui coupent notre plateau corrézien. Les seuls ouvrages très importants se trouvent à la traversée du thalweg de la Luzège : deux beaux tunnels en amont, de longueur 45 et 123 mètres, ouverts à même le roc, et aux têtes de belle maçonnerie ; la rivière est enjambée par un magnifique pont suspendu du type semi-rigide (140 m. de portée), système *Gisclard*, qui emprunte sa stabilité

à ses câbles d'acier et à un tablier ordinaire. Les piles-culées ont un aspect monumental et grandiose. Elles enserrant, de leurs puissantes assises, la gorge sauvage, dont le fond est à quelque 90 mètres au-dessous du voyageur. C'est un site d'une incomparable beauté. Et moi aussi, lorsque le service m'y appelait, je ne pouvais me lasser de contempler, du haut de ce fragile et cependant sûr appui qu'était le pont posé comme un fétu sur la vallée profonde, ces couleurs changeantes, et surtout ce chatoiement automnal des frondaisons au fond desquelles courait cette belle Luzège, la rivière de lumière, sauvage et argentée.

À la suite de la déviation nouvelle de Marcillac-la-Croisille et de la suppression du pont en maçonnerie de « Lantourne », il a été établi, pour le passage de la V.F.I.L. sur la retenue du Doustre, un beau pont métallique à cinq travées, longueur totale : 207 mètres, avec piles en béton et poutres à treillis.

Les autres ouvrages n'étaient que des ponceaux, ou des ponts, la plupart en maçonnerie, dont l'ouverture ne dépassait pas 7 mètres, sauf l'ancien pont un peu plus important qui était jeté sur la Sarsac, aux abords d'Ussel.

L'armement de la voie était réduit à une simplicité primitive : rails à patin, ou *Vignole*, pesant 20 kg par mètre, et fixés sur la traverse et éclisses sans complications. Cela suffisait pour des vitesses réduites, limitées administrativement à 30 km/heure ; toutefois, sur le tronçon commun de Saint-Bonnet-Avalouze à Tulle, où la voie (sur traverses métalliques) est plus résistante, les circulations V.F.I.L. atteignaient la vitesse de 50 km/heure.

La plateforme était en bon état, quoique à surveiller dans certaines parties argileuses. Les renouvellements généraux de la voie faisaient augurer une réduction des dépenses d'entretien.

Il n'existait aucune signalisation fixe ; les circulations étaient peu nombreuses, le téléphone dont les gares étaient munies, et l'emploi de signaux mobiles, paraient à tous les besoins.

Les bâtiments furent établis de la manière la plus économique, avec halle à marchandises en bois. Une voie d'évitement existait pour le garage en cas de croisements.

Je dois maintenant dire quelques mots du problème de la traction, car c'était là, si je dis, que gisait la difficulté principale. Si le chemin de fer ne put pas se maintenir, du moins ce problème fut examiné et des solutions proposées, avant de conclure à l'inutilité de la poursuite d'une exploitation par fer.

(A suivre.)

Pierre JOUDOUX.